



FORECCAST

" LES FORÊTS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANUEDOC FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE"

Règlement du concours photo LIFE FORECCAsT 2019

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le projet LIFE FORECCAsT (porté par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc) organise un concours photographique, gratuit et ouvert à tous.

Le concours se déroule du 1^{er} novembre 2018 au 28 février 2019 à minuit.

ARTICLE 2- THÈME

Le projet européen LIFE FORECCAsT porte sur l'adaptation des forêts du Parc au changement climatique. Il organise un concours photographique dans le cadre des Journées Internationales des Forêts 2019.

Le thème est : « **Votre perception de l'impact du changement climatique sur les forêts du Parc naturel régional du Haut-Languedoc** »

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

La participation sera validée sur présentation d'une **série de trois photos indissociables** (appelée « triptyque » dans la suite du présent règlement).

Un maximum de **trois participations**, donc de trois triptyques par personne, est accepté.

Attention : **les photos d'un triptyque ne pourront pas être réutilisées dans un autre triptyque.**



Les participants cèdent leur droit d'auteur des photos sélectionnées au Parc régional naturel du Haut-Languedoc pour les utilisations suivantes :

1. Le concours et l'organisation du jury ;
2. La diffusion des 20 triptyques finalistes et de leur légende sous forme d'une galerie en ligne sur le site internet www.foreccast.eu (photos de qualité réduite au format web, avec mention du nom de l'auteur de chaque photo) ;
3. La diffusion des 20 triptyques finalistes et de leur légende pour des publications en rapport avec le concours photo sur les réseaux sociaux (Facebook et/ou Twitter) du projet LIFE FORECCAsT et/ou du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (photos de qualité réduite au format web, avec mention du nom de l'auteur de chaque photo) ;
4. La projection des 20 triptyques finalistes et de leur légende sous forme d'un diaporama grand public le jour de la remise des prix ;
5. La projection de tout ou partie des triptyques finalistes et de leur légende sous forme d'un diaporama à l'accueil de la Maison du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ;
6. Une éventuelle exposition de tirages des 20 triptyques finalistes et de leur légende, organisée et financée par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, avec mention du nom de l'auteur de chaque photo

Les photographies composant les triptyques doivent avoir été prises dans le **territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc**. Il n'est pas obligatoire qu'elles aient été prises spécifiquement pour ce concours.

Les triptyques devront être envoyés au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email (si moins de 2Mo d'envoi au total) ou via un lien de téléchargement provenant d'un site de transfert en ligne par exemple. Chaque triptyque peut être envoyé soit sous forme d'un seul fichier, soit sous forme de trois fichiers (un fichier par photo composant le triptyque). Si le participant souhaite envoyer plusieurs triptyques pour le concours photo, **chaque triptyque devra faire l'objet d'un envoi séparé**.

Dans tous les cas de figure, la résolution des fichiers envoyés doit être aussi élevée que possible et leur taille ne doit pas être inférieure à 1200 pixels pour **leur plus petit côté**. Les photographies composant les triptyques peuvent être de format portrait, paysage ou carré. Les photos en noir et blanc sont acceptées. Les photos peuvent avoir été recadrées. Les retouches sont acceptées tant qu'elles ne sont pas jugées excessives par les membres du jury. Les photomontages sont acceptés.

L'adresse email pour réception des triptyques est : **secretariat-missions@parc-haut-languedoc.fr**

Un email accusant réception validera votre participation.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « *nom-prénom-triptyquex-photox.jpg* » ou « *nom-prénom-triptyquex.jpg* »

Le sujet de l'email sera sous la forme : « *concours-photo-nom-prénom-triptyquex* »

Le corps de l'email comprendra **pour chaque triptyque** :

- Le lieu et le code postal de la prise de vue pour chacune des photos du triptyque
- Un commentaire de 300 caractères espaces compris maximum décrivant votre perception et/ou votre parti-pris pour illustrer la thématique du concours

Ainsi que :

- Les nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- L'email du participant
- Le statut amateur ou professionnel du participant
- L'âge du participant en date du 1^{er} janvier 2019

Ces informations ne seront ni conservées ni réutilisées dans un autre contexte que celui du concours 2019.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Les triptyques seront évalués sur leur valeur technique et artistique par le jury.

La cohérence des images assemblées pour former chaque triptyque et le commentaire associé sera pris en compte dans la notation.

Le jury délibèrera sur photographies anonymisées. Il retiendra 20 triptyques finalistes parmi lesquelles il choisira ensuite les 5 triptyques primés.

ARTICLE 5 : PRIX

Les prix seront attribués sous la forme d'un bon d'achat pour des tirages photographiques, pour de l'achat de matériel photographique ou pour l'achat de livres sur la forêt (la liste des magasins partenaires pour les bons d'achat sera fournie au plus tard le jour de la remise des prix).

Même si plusieurs de ses triptyques font partie des photographies finalistes, chaque photographe ne pourra remporter qu'un seul prix parmi les 5 listés ci-dessous.

Toutes catégories confondues :

- 1er prix : bon d'achat d'une valeur de 300 euros.
- 2e prix : bon d'achat d'une valeur de 200 euros.
- 3e prix : bon d'achat d'une valeur de 100 euros.

Prix spécial « meilleure triptyque amateur » : bon d'achat d'une valeur de 100 euros.

Prix spécial « meilleure triptyque jeune » (moins de 18 ans en date du 1^{er} janvier 2019) : bon d'achat d'une valeur de 100 euros.

Un lot sera également attribué pour les 20 triptyques finalistes. Si un même photographe compte plusieurs de ses triptyques parmi les triptyques finalistes, il remportera plusieurs lots.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les 20 triptyques finalistes seront projetés sous forme d'un diaporama lors de la soirée de remise des prix, qui aura lieu durant les Journées Internationales des Forêts (du 16 au 24 mars 2018) sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Les 20 triptyques finalistes seront intégrés dans une galerie de photographies en ligne sur le site www.foreccast.eu. Ils pourront aussi être publiés sur les réseaux sociaux du projet FORECCAsT et/ou du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ainsi qu'à la Maison du Parc naturel régional du Haut-Languedoc selon les conditions définies à l'article 3.

Sous réserve de faisabilité, les 20 triptyques finalistes pourront être tirés aux frais des organisateurs et exposés sur le territoire du Parc et/ou lors d'une exposition itinérante

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS

Les résultats seront annoncés en direct lors de la soirée de remise des prix qui aura lieu durant les Journées Internationales des Forêts (du 16 au 24 mars 2018) sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Ils seront ensuite affichés sur le site internet du projet LIFE FORECCAsT et annoncés sur les réseaux sociaux du projet et du Parc.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les gagnants des trois premiers prix et des deux prix spéciaux recevront leur prix par courrier ou par email dans les semaines suivant la remise des prix. Les 20 finalistes pourront retirer leur lot soit durant la soirée de remise des prix, soit à la Maison du Parc naturel régional du Haut-Languedoc située au 1 place du Foirail, 34220 Saint-Pons-de-Thomières, à compter du 25 mars 2019 et pendant une durée de trois mois.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera constitué du président du Parc naturel régional ou son représentant, de chargés de missions du projet LIFE FORECCAsT, et d'un ou plusieurs artistes.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, sexiste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur des photos soumises. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion, notamment le droit à l'image des personnes photographiées.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter dans le futur une photographie d'un participant, un contrat spécifique précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée sera rédigée en accord avec les deux parties

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.